L'INAO signe un nouveau contrat d'objectifs et de performance avec le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire [CP]

Mardi 27 février 2024, à l’occasion du Salon international de l’agriculture, Marc Fesneau, ministre de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, a fixé à l’INAO ses objectifs pour les 5 années à venir, en signant son contrat d’objectifs et de performance (COP).

3 objectifs : consolider les fondamentaux, s’adapter aux défis contemporains et moderniser l’institut

Marc Fesneau, ministre de l’Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, Philippe Brisebarre, président du Conseil permanent de l’INAO et Carole Ly, directrice de l’INAO ont signé cet outil stratégique qui fixe les grandes orientations de l’INAO pour assurer ses missions de pilotage, de contrôle et de protection des signes officiels d’identification de qualité et de l’origine (SIQO). Aujourd’hui, les SIQO font face à des défis importants : complexification du marché, dérèglements climatiques, évolution des attentes sociétales, concurrence d’autres démarches de segmentation privées, etc. Le COP 2024-2028 vise à répondre à ces problématiques en 3 objectifs :

1. **Consolider les fondamentaux**, en garantissant via des cahiers des charges exigeants, les caractéristiques de ces produits, en contribuant au développement de l’agriculture biologique dans le cadre de la mise en œuvre du règlement bio, en sécurisant les contrôles et en poursuivant la protection des dénominations et des terroirs.
2. **S’adapter pour garantir la durabilité des filières**, en s’organisant pour offrir plus d’agilité, en révisant les procédures et méthodes de travail, en développant les liens avec la recherche, en animant la communauté des Organismes de défense et de gestion (ODG) mais aussi en communiquant davantage pour soutenir la place des SIQO.
3. **Poursuivre la modernisation de l’établissement public**, pour formaliser une nouvelle offre de services auprès des ODG.

Source URL: *https://www.inao.gouv.fr/cp-cop-inao-2024-2028*